



Conditions Générales d'Utilisation

Programme de fidélité Furet du Nord / Decitre

Mise à jour le 09/04/2024

Préambule

La société par actions simplifiée GROUPE NOSOLI, SAS au capital de 7 418 446,00 €, ayant siège au 191 rue des cinq voies, 59200 TOURCOING, immatriculée au RCS de LILLE 915 112 767 vous propose son programme de fidélité.

Les réseaux de librairies Furet du Nord et Decitre faisant partie du GROUPE NOSOLI, le programme de fidélité Furet du Nord/Decitre est valable dans tous les magasins Furet du Nord et Decitre.

ARTICLE 1. Acceptation des conditions générales d'utilisation (CGU)

Lors de l'adhésion au programme de fidélité Furet du Nord/Decitre, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions générales d'utilisation du Programme de fidélité Furet du Nord/Decitre (ci-après, le « Programme ») qui débute au jour de son inscription.

Le Programme est délivré par Furet du Nord ou Decitre par l'intermédiaire de ses librairies sous réserve d'acceptation de la demande par le client (ci-après « Le Membre »). Le Programme est proposé dans la limite d'une adhésion au programme par personne. Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Le cas échéant, il lui incombe de modifier et de mettre à jour ces informations en application des présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 2. Objet du Programme de fidélité

Les Membres cumulent des euros au sein d'une cagnotte virtuelle associée au Programme, en fonction de leurs achats chez Furet du Nord et/ou Decitre, de leur montant et de leur composition. Passé un certain seuil (défini à l'article 4 des présentes), cette cagnotte est transformée en bon d'achat que le Membre pourra imputer à des achats ultérieurs effectués chez Furet du Nord et/ou Decitre pendant une période donnée. Les avantages réservés aux Membres du Programme sont, pour certains, permanents, et pour d'autres ponctuels. Ils sont, en tout état de cause, communiqués par Furet du Nord et Decitre en librairie, et/ou sur Internet, et/ou par email, et/ou par voie postale, et/ou par SMS adressés aux Membres.

Article 3. Inscription au Programme de fidélité

Le Programme est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure de plus de seize (16) ans ayant procédé à son inscription (ci-après, les "Membres"). Le Programme est valable sans limitation de durée. Le Programme est strictement personnel, et ne peut être ni prêté, ni cédé, ni utilisé pour le compte d'un tiers. Les avantages octroyés par le Programme ne peuvent pas être cumulés avec d'autres avantages liés à un statut professionnel.

ARTICLE 4. Modalités de cumul des points

4.1 Les points sont acquis pour les achats réglés dans l'ensemble des librairies Furet du Nord et Decitre. Les montants réglés par chèque ou carte cadeau partenaire ne permettent pas de cumuler des points. Le compte est alors crédité du nombre de points correspondant au barème en vigueur au jour de l'achat.

Le Membre devra indiquer son adhésion au Programme lors de son passage en caisse afin de cumuler des points (1 euro = 1 point). Le cumul des points se fait sur les achats effectués dans l'ensemble des librairies Furet du Nord et Decitre, hors produits marqués comme exclus du champ d'application du Programme (presse, produits interdits de remise, calculatrices, coffrets cadeaux, ebooks, liseuses, billetterie), promotions et cartes cadeaux. Le cumul s'effectue

aussi pour toute réservation effectuée sur Furet.com retirée et réglée en librairie Furet du Nord et pour toute réservation effectuée sur Decitre.fr retirée et réglée en librairie Decitre.

Dans le cadre d'opérations promotionnelles et ponctuelles, des points supplémentaires par rapport au barème ci-dessus pourront être délivrés. Tout retour de produit entraîne l'annulation des points cumulés lors de son achat. Les achats réglés par le chèque fidélité ne pourront pas faire l'objet d'un échange, d'un avoir ou être remboursés.

Une fois que le Membre aura cumulé 100 points, un chèque fidélité de 5 euros sera crédité sur son compte fidélité. Ce chèque aura une validité de deux (2) mois à compter de la notification de celui-ci par e-mail ou SMS, dans toutes les librairies Furet du Nord et Decitre. Les points acquis ont une validité de 12 mois à compter de la date d'acquisition. A l'expiration de ce délai, les points de fidélité non consommés sont annulés. Les points fidélité ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre des espèces.

4.2 Le Membre recevra son chèque fidélité par e-mail (ou par SMS). Pour utiliser ce chèque, le Membre devra l'imprimer ou le présenter par voie dématérialisée lors de son achat ou l'indiquer lors de son passage en caisse. Les achats réglés grâce à ce chèque ne permettent pas de cumuler des points. Le chèque fidélité n'est pas fractionnable et ne peut donner droit à aucune contrepartie financière, même partielle, et notamment à aucun rendu monnaie. Il est donc valable à partir de cinq (5) euro minimum d'achats. Le solde des points peut être consulté sur le ticket de caisse ou en installant la version dématérialisée sur smartphone du Programme fidélité. Le Membre peut également demander le solde des points à chaque passage en caisse en librairie.

ARTICLE 5. Modification ou arrêt du Programme de fidélité Furet du Nord/Decitre

Furet du Nord et Decitre se réservent le droit de modifier, de supprimer ou d'arrêter son programme de fidélité ou tout ou partie des avantages auxquels donne droit le Programme de fidélité (et par conséquent les présentes CGU), sous réserve d'en informer le Membre par tout moyen. L'absence de contestation du Membre vaut acceptation des modifications. En cas de refus formulé par écrit, le Membre peut résilier sans frais son adhésion au Programme.

Tout manquement aux présentes conditions il peut adresser une réclamation écrite au :

Service Clients Furet du Nord/Decitre
15 bis avenue C
69800 Saint-Priest
Ou par téléphone au 09 69 39 31 88
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

ARTICLE 6. Utilisation frauduleuse du Programme de fidélité

Toute utilisation frauduleuse du Programme de fidélité entraînera de plein droit la suppression du programme de fidélité et l'annulation des points et chèques fidélité qui y étaient associés.

ARTICLE 7. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel sont exclusivement destinées et conservées conjointement par le Groupe NOSOLI dont Furet du Nord et Decitre font partie.

Pour rappel, une donnée personnelle est toute information relative à une personne physique adhérant au Programme, permettant directement ou indirectement son identification. Furet du Nord et Decitre collectent les Données des personnes physiques de plus de 16 ans et se réserve le droit, de supprimer immédiatement tout compte fidélité et/ou d'annuler toute demande en cours s'il s'avérait que la personne concernée était âgée de moins de 16 ans. Lors de l'adhésion au Programme, Furet du Nord et Decitre collectent notamment les Données suivantes : Nom, Prénom, Adresse email, Numéro de téléphone mobile, Adresse postale, Date de naissance, Acceptation des présentes CGU (obligatoire), Acceptation de recevoir des communications en provenance de Furet du Nord ou Decitre (facultatif). Toutes les informations nominatives collectées auprès du Membre sont nécessaires pour la gestion du Programme fidélité, objet des présentes CGU. Le défaut de renseignement de ces informations par le Membre entraîne l'impossibilité pour Furet du Nord et Decitre de traiter la demande d'adhésion. Furet du Nord et Decitre s'engagent à protéger les données personnelles qui concernent le Membre. Conformément à la loi Informatique et Libertés en vigueur du 6/01/1978 modifiée, et du Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le Membre dispose d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données le concernant en adressant un courrier au Groupe NOSOLI à l'adresse suivante : dpo@nosoli.fr et/ou 191 rue des Cinq Voies, 59200 Tourcoing. Les demandes seront traitées sous 1 mois calendaire et le Membre sera averti par email de la fin du traitement de sa demande. Pour plus d'informations concernant notre politique de protection des données personnelles et de la vie privée, vous pouvez vous rendre dans l'onglet « Confidentialité » de nos sites internet Furet.com et Decitre.fr ou consultable en librairie Furet du Nord et Decitre.

ARTICLE 8. Responsabilité

8.1 Le Membre est seul responsable en cas de conséquences directes ou indirectes d'utilisation frauduleuse ou non conforme du Programme de fidélité.

8.2 Furet du Nord et Decitre ne sauraient être tenues responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes qui résulterait de la survenance d'un événement de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil et par les juridictions françaises.

ARTICLE 9. Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions générales d'utilisation sont déclarées pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 10. Gestion des litiges

Les présentes Conditions générales d'utilisation sont soumises à la loi française.

10.1 : En cas de litige, le Membre pourra s'adresser au Service Clientèle Furet du Nord/ Decitre via la rubrique « Contactez-nous » du site www.furet.com ou www.decitre.fr ou par téléphone au 09 69 39 31 88 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

10.2 : Si le Membre n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Service Client ou en cas d'absence de réponse, il peut adresser une réclamation écrite au :

Service Clients Furet du Nord/Decitre
15 bis avenue C
69800 Saint-Priest

Ou par téléphone au 09 69 39 31 88
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
Ou par le formulaire de contact du Site

10.3 Si le Membre n'est pas satisfait de la réponse apportée, il pourra s'adresser au service de médiation en application des articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution à l'amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. Le Membre a donc la possibilité de s'adresser, en cas de litige en lien avec ses commandes passés sur www.furet.com ou sur www.decitre.fr, au service de médiation CM2C simplement et gratuitement par voie électronique en déposant un dossier sur <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php> ou par mail : cm2c@cm2c.net.

Le Membre peut également s'adresser à ce service de médiation par courrier simple (joindre votre e-mail, votre téléphone et la réclamation écrite) à :

CM2C Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice
49 rue de Ponthieu
75008 Paris

A défaut d'accord amiable entre les Parties à l'issue de la médiation, le litige sera soumis aux tribunaux français ; le tribunal compétent sera celui du défendeur.